

Formation Accueil des enfants aux parloirs : *Allier sécurité et rencontres de qualité.*

Profil(s) des stagiaires : Tout agent de l'administration pénitentiaire (personnel de surveillance) qui accueille des enfants aux parloirs.

Prérequis : Les agents doivent être volontaires et impliqués dans l'accueil d'enfants aux parloirs.

Finalités et buts du projet européen CHILD TRUST : Le projet Child Trust est de faire coopérer des structures spécialisées dans l'aide et l'accompagnement d'enfants de parents incarcérés de Croatie, Pologne, Italie et France afin de cocréer un modèle de formation standardisé sur « L'accueil des enfants aux parloirs ». Ce modèle sera diffusé sous forme de mallette pédagogique à travers l'Europe avec l'ambition de sensibiliser et former les professionnels des établissements pénitentiaires et de contribuer à l'innovation du système de formation professionnelle sur le sujet dans les établissements pénitentiaires. **La première étape de ce projet est une formation de 6 heures dispensée sur les 4 pays. Pour la France 48 agents pourront être formés.**

Finalités et buts de la formation de 6 heures : Cette formation vise à renforcer les compétences professionnelles et relationnelles des agents pénitentiaires, par rapport à l'accueil des enfants en détention, en intégrant une dimension humaine bienveillante et adaptée tout en respectant les missions de sécurité et de contrôle propres aux agents pénitentiaires. Elle se veut participer au maintien du lien enfant/parent incarcéré et à la prévention de la rupture familiale. Offrir un cadre de visite plus apaisé et adapté c'est soutenir la relation parent-enfant malgré l'incarcération. En agissant sur la qualité de l'accueil, on réduit les malentendus, les angoisses, les tensions et les réactions négatives et on prévient les incidents.

A partir d'échanges sur les expériences de chacun et d'apports théoriques, cette formation va permettre une prise de conscience sur les dynamiques de groupe de professionnels susceptibles de faciliter ou au contraire d'entraver la qualité de l'accueil des enfants aux parloirs. Elle va permettre d'identifier comment les principes juridiques, les spécificités psychologiques des situations sont prises en compte dans les pratiques.

Objectif de la formation : À l'issue de la formation, les participants seront capables de définir les principes sur lesquels s'érigent les normes de bonnes pratiques qui puissent allier les exigences juridiques, de sécurité et la qualité de l'accueil de l'enfant aux parloirs.

Objectifs de formation :

- Identifier le cadre légal, les lois concernant les enfants de détenus.
- Identifier la charte des droits des enfants de détenus.
- Identifier les principes juridiques qui légitiment l'attention aux besoins de l'enfant.
- Identifier les besoins émotionnels et psychologiques des enfants visiteurs.
- Identifier les effets du cadre carcéral sur eux (angoisse, peur, incompréhension).
- Décrire l'impact psychosocial de l'incarcération d'un parent sur son enfant.
- Décrire l'impact sur l'aptitude du parent dans l'exercice de sa fonction.
- Identifier les représentations négatives de l'enfant et des liens qui l'unissent à son parent incarcéré.

Référence (N° Harmonie) :

Session 1 : **52111725**
Session 2 : **52111995**
Session 3 : **52112180**
Session 4 : **52112182**

Date limite d'inscription :
13 Février 2026

Durée : 6h00

Dates et lieux de formation :

- **Session 1 :** 13 Mars 2026 - FIAP Paris.
- **Session 2 :** 20 Mars 2026 - ENAP Agen.
- **Session 3 :** 27 Mars 2026 - FIAP Paris.
- **Session 4 :** 03 Avril 2026 - FIAP Paris.

Horaires :

Paris : 9h30 - 12h00 /
13h00 - 16h30

Agen : 9h00 - 12h00 /
13h00 - 16h00

Intervenants :

Formateurs/trices
Relais Enfants Parents.

Modalités d'inscription :

S'inscrire via le Portail
SIRH Harmonie

Nombre de places : 12
par session

- Identifier les intérêts, enjeux pour les surveillants d'accompagner les enfants aux parloirs.
- Organiser l'accueil, aménager les locaux, les espaces.
- Adapter leur communication avec les familles et les enfants
- Identifier des outils pour gérer les situations sensibles, parfois complexes, dans le respect du cadre pénitentiaire.
- Repérer des situations préoccupantes et être en mesure d'alerter en cas de signes de mal-être ou de danger pour l'enfant.

Contenus de la formation :

- Présentation des stagiaires, du formateur et du projet Child trust training
- Vidéo « Je pense le contraire » – un regard sur les enfants de parents en prison ».
- La convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (1989).
- La Charte des droits des enfants de parents incarcérés.
- Lignes directrices du Conseil de l'Europe - Le réseau paneuropéen Children Of Prisoners Europe (COPE) étend la formation à l'Europe.
- Vidéo : Interview de Jan Kleijssen.
- Les règles européennes pénitentiaires Article : 24.1.
- Table ronde pour faire le point sur la situation actuelle : point sur les représentations et partages des pratiques quotidiennes en matière d'accueil de l'enfant en détention.
- La difficulté à exercer sa fonction parentale en prison et sur l'impact psychique de l'incarcération sur les liens parents enfants.
- Table ronde : les parloirs familles, place de l'enfant et typologie des interventions du surveillant.

Modalités pédagogiques : La formation se déroule en présentiel dans un environnement de formation dynamique et interactif. Des méthodes expositives apportant de la théorie et des méthodes actives basées sur les expériences des stagiaires à partir de témoignages, d'échanges et d'analyses de pratique seront mises en œuvre en alternance.

Chaque temps collectif de témoignages, d'échanges, d'analyses de pratique, sera précédé d'un temps d'apports théoriques notamment sur les aspects juridiques et les spécificités psychologiques du lien entre l'enfant et son parent incarcéré. Les enjeux étant de voir comment la théorie est, ou pourrait être, prise en compte dans le pratique.

Documentation : Les documents ressources seront remis aux stagiaires à l'issue de la formation par voie dématérialisée.

Modalités d'évaluation : Les acquis de la formation seront évalués par le biais d'un questionnaire réalisé à la fin de la formation pour recueillir les changements dans les représentations de l'enfant qui entre en détention, de ses besoins, de ses droits, de ses embarras voire de ses difficultés. Il permettra également de vérifier que les apprenants sont capables de définir les principes sur lesquels s'érigent les normes de bonnes pratiques qui puissent allier les exigences juridiques, de sécurité et la qualité de l'accueil de l'enfant aux parloirs.

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Contact ENAP :

Kathy FTAÏS
Cheffe de l'Unité de
Formation
Interdisciplinaire et
Continue

Kathy.Ftais@justice.fr